

devraient et pourraient être réduits si l'on répartissait les ressources différemment et si on les exploitait plus efficacement.

• (1140)

Tout le monde comprendra qu'en tant que femme, je parle des infirmières, ce groupe de participantes par excellence qui sont en quelque sorte reléguées au second plan, si je puis dire, en termes de prestige social. Elles n'en sont pas moins un élément-clé du réseau et probablement celles qui passent le plus grand nombre d'heures auprès des hospitalisés. Elles ont parlé de style de vie et ont demandé si, avec l'environnement, il aide ou non la cause. Elles ont parlé de vieillissement et nous ont mis au défi de voir si nous étions prêts à faire face aux demandes nouvelles qu'imposera au système de la population canadienne vieillissante. Elles ont parlé de la mort et de la déshumanisation de la mort. Elles ont parlé de soins palliatifs et du rôle bien différent qu'elles pourraient être appelées à jouer.

De leur côté, les groupes de consommateurs ont parlé de médecines autogènes et demandé ce qui empêche les Canadiens ordinaires qui ne sont pas très au courant des aspects techniques des services de santé de faire quand même une contribution et, d'une certaine façon, d'exercer un contrôle sur leur propre état de santé. Autrement dit, ils ne sont plus passifs.

Les femmes contestent que les méthodes d'accouchement utilisées couramment dans les hôpitaux soient les seules admissibles et pensent qu'on pourrait aussi recourir aux services des sages-femmes. Les discussions portent toujours sur la nécessité d'offrir des choix plutôt que d'imposer une seule méthode à tous.

Il importe de pouvoir discuter des services de santé au Canada, des orientations retenues ou à retenir et de la nécessité de se hâter de faire une place plus grande à la promotion de la santé et à la prévention, afin d'améliorer notre régime et de répondre à ses besoins financiers pour qu'il demeure excellent et ne perde pas son élan.

Je voudrais donc répéter, étant donné que nous avons tellement insisté sur la nécessité d'un dialogue, qu'afin de répondre à un besoin si évident et d'adopter des idées novatrices, je propose la tenue d'une conférence nationale sur la santé pour fournir à tous les groupes intéressés l'occasion d'établir un dialogue. Il n'y a pour l'instant aucun moyen de réunir tous les groupes intéressés pour une séance de travail et cette conférence donnerait à tous une chance égale d'exprimer leurs vues.

Je n'ai pas l'intention d'imposer mes idées sur la façon dont la conférence devrait être organisée. J'espère que tous les députés qui ont tellement bien travaillé au comité pourront trouver un mécanisme qui leur permettra de continuer à participer au réseau de la santé publique. Cette conférence demandera donc la participation de tous les intéressés et de tous les membres des services de santé. Elle sera organisée et planifiée conjointement. Mes adjoints communiqueront bientôt avec tous les intéressés afin de mettre au point l'ordre du jour de la conférence et faire les démarches nécessaires.

Je terminerai en disant que, selon nous, cette conférence ne doit pas être une simple réunion et que ces délibérations devront influencer réellement sur l'évolution des services de santé. J'ai déjà mentionné quelques-unes des questions dont on pourrait discuter à la conférence.

Santé—Loi

Nous en sommes à un moment presque émouvant pour moi à cause de l'importance du projet de loi pour les Canadiens et des difficultés qui ont surgi à son sujet en raison des intérêts contradictoires et des problèmes d'un grand nombre de groupes visés. Je terminerai en lisant un passage d'une lettre écrite de la main même d'un médecin ontarien, qui dit ceci: «A titre de médecin, je vous exhorte à poursuivre votre travail et à mettre la loi canadienne de la santé en vigueur. Ne soyez pas tentés d'accepter des compromis...» La lettre continue dans la même veine.

Nous avons tous suivi le conseil de ce médecin. J'espère que nous avons bien fait notre travail, d'ailleurs, j'en suis sûre. Ainsi, les Canadiens pourront profiter du meilleur réseau de services de santé du monde pendant encore bien des années.

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

M. Friesen: Monsieur le Président, je comprends M^{me} le ministre d'avoir bien voulu se montrer positive en ce dernier jour de délibérations comme elle l'a été pendant tout le débat. L'une des choses sur lesquelles elle a insisté le plus régulièrement a été son opposition à la surfacturation et au ticket modérateur. Je comprends très bien pourquoi cela la préoccupe. Que pense-t-elle de la surfacturation et du ticket modérateur exigé des clientes du D^r Henry Morgentaler?

Mme Bégin: Monsieur le Président, je demanderais au député d'être plus précis. Je ne sais pas de quoi il veut parler.

M. Friesen: De toute évidence, le D^r Henry Morgentaler a monté une entreprise qui lui permet d'offrir ses services, qu'il décrit comme étant des soins de santé, en retour d'honoraires. M^{me} le ministre est-elle d'accord avec une telle surfacturation?

Mme Bégin: Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi je commencerais à nommer les médecins qui ont recours à la surfacturation et ceux qui ne le font pas. Le projet de loi C-3 précise clairement que la surfacturation équivaut à faire payer aux malades des frais supplémentaires et que cela contrevient à la loi.

M. Blaikie: Monsieur le Président, M^{me} le ministre a dit qu'elle avait l'intention d'amorcer les préparatifs d'une conférence nationale sur la santé publique. A première vue, je pense que c'est une bonne idée.

L'un des amendements proposés au comité, et c'est d'ailleurs moi qui l'ai proposé, avait trait à la création d'un conseil national de la santé. Cette proposition avait déjà été avancée il y a bien longtemps, par le groupe d'étude parlementaire, je pense, et les infirmières avaient demandé la même chose. M^{me} le ministre serait-elle d'accord pour qu'on mette sur pied un mécanisme permanent qui permette à tous les participants du réseau de soins de santé d'avoir des discussions constructives et pour que l'on crée un organisme permanent quelconque à l'issue de la conférence?

Autrement dit, si les personnes qui assistent à la conférence se mettent d'accord pour que ce ne soit pas la seule et unique occasion d'avoir de tels échanges, le gouvernement sera-t-il d'accord pour faire quelque chose en ce sens?

Mme Bégin: La réponse est oui, monsieur le Président. La création d'un conseil national de la santé, qui a été préconisée avec tant de zèle au cours du débat au comité, notamment par l'Association des hôpitaux du Canada est une excellente idée. La première fois que j'en ai entendu parler, c'était il y a six